Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le 19/06/2024
ID : 060-216002105-20240619-DELIB2024001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE L'ASSOCIATION FONCIERE

AFR DELIBERATION N°2024 01

AFR d'Ercuis

SEANCE DU 19 JUIN 2024

Convocation du	**du 12 juin 2024**
Affichage	**du 12 juin 2024**

Nombre de membres en exercice	**6**
Nombre de présents	**4**
Nombre de votants	**4**
PROCURATIONS	**0**

Objet : CONCORDANCE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT 2023

L'an deux mil VINGT QUATRE, le DIX-NEUF JUIN à quatorze heures et trente minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, le Président.

Présents :
Monsieur Jean-Marie NIGAY, Christiane VAN BOXSTAEL, Hervé THOMA, Pierre-Marie HAGUET, membres de l'Association Foncière de Remembrement

Absent :
Thibault COLLAS,
Cédric SOENEN

Secrétaire : Hervé THOMAS

Considérant que la présentation du compte de gestion reprenant les comptes de la commune par le Trésorier pour l'exercice 2023, est conforme aux écritures de l'ordonnateur,

L'assemblée délibère, à l'unanimité

Article unique : **APPROUVE et VOTE** la concordance du compte de gestion de l'Association Foncière de Remembrement pour l'exercice 2023.

Le Président
Jean-Marie NIGAY

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355